

Article 21 du Règlement

par rapport à l'an passé. Cela coûterait assez cher au gouvernement canadien, mais on pourrait prendre d'autres décisions. Si nous envisagions une véritable réforme des prestations pour les enfants, de façon à répondre aux besoins des familles canadiennes, et si en même temps nous lancions une réforme de la fiscalité, comme les gouvernements devraient le faire pour avoir les ressources requises pour répondre aux besoins des Canadiens, nous n'aurions pas le genre de crise dont parlent sans cesse les conservateurs. Nous trouverions les ressources.

En réalité, monsieur le Président, si nous avions un impôt minimum d'application vraiment générale, nous collecterions plus d'argent qu'il n'en faut pour payer le crédit d'impôt pour enfants que nous préconisons, plus une augmentation de 80 p. 100. Si nous remontions au budget MacEachen de 1981, et aux réductions de l'imposition dans les tranches les plus élevées, et si nous les supprimions, nous aurions plus de un milliard de dollars que nous pourrions utiliser pour les prestations pour enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'annoncer qu'il est treize heures, je désire informer le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) qu'à 15 heures il disposera de cinq minutes pour finir son discours et qu'il y aura après une période de questions et d'observations de dix minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

ON CRITIQUE CERTAINES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, avant le 18 octobre 1929, votre mère et la mienne, votre grand-mère, vos grands-tantes et les miennes ignoraient qu'elles n'étaient pas des personnes au sens de la loi dans ce magnifique pays. Il a fallu que cinq Albertaines prennent leur courage à deux mains et se rendent jusqu'à Londres pour contester l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en obtenir une interprétation. C'est alors seulement que les femmes du Canada furent déclarées personnes à part entière. Cette décision a marqué un jalon dans notre histoire. Les femmes sont toutefois encore désavantagées du point de vue du revenu, de l'emploi, des avantages sociaux et des pensions. Le gouvernement a réduit les droits économiques des femmes par la voie législative, en désindexant les allocations familiales, en faisant de la discrimination concernant l'allocation de conjoint et en

privant certaines du crédit d'impôt pour enfants. Les prestations de pension ne sont toujours pas partagées équitablement, et la véritable équité en matière d'emploi ne sera pas réalisée parce que l'application de la loi n'est pas obligatoire.

Tout comme ces femmes qui étaient insatisfaites de leur situation en 1929, nous le sommes aussi en 1986. Il faut que les femmes d'aujourd'hui réagissent, car on prendra leur silence pour de l'acceptation, voire pour l'expression de leur satisfaction.

* * *

LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION

LE PROGRAMME VISANT À COMBATTRE L'ANALPHABÉTISME

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, hier c'était la journée de l'alphabétisation. C'est la première fois que cette journée était observée à la suite d'une initiative fort louable du secteur privé au Canada. Le *Book and Periodical Development Council* s'est fixé un objectif de trois ans pour recueillir la somme de 400 000 \$ destinée à combattre l'analphabétisme au Canada. C'est précisément une association et une impulsion de ce genre au sein de notre société que notre gouvernement veut soutenir. Pour ma part, je suis heureux que le secrétaire d'État (M. Crombie) soit le principal représentant fédéral dans cette affaire.

Un nombre estimatif de quatre millions de Canadiens ne savent pas lire et écrire assez bien pour participer à de nombreuses activités que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis. Je suis persuadé que le secrétaire d'État donnera le ton au plan national pour sensibiliser le grand public, entreprendre conjointement des initiatives qui aideront à surmonter cet obstacle caché mais sérieux à la participation des citoyens.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME EN PROFONDEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le gagnant du jour du Grand Prix des sociétés non imposées est Gaz Métropolitain.

Cette compagnie a reçu, grâce aux mesures fiscales successives des libéraux et des conservateurs, le droit de ne pas payer d'impôt pendant quatre ans, et ce sur des profits de l'ordre de 61,1 millions de dollars.

Si Gaz Métropolitain avait été tenu de payer même 25 p. 100 du taux d'impôt sur ses profits, les Canadiennes et les Canadiens moyens auraient payé 15 millions de dollars en moins d'impôt.

Ce prix se veut un rappel au gouvernement conservateur que le besoin d'une réforme en profondeur du régime fiscal est impérieux et urgent.